

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 7 février 2022 à 17 h 00, à huis clos, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, et par vidéo-conférence, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

22-02-063

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

22-02-064

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SE FERA À LA PROCHAINE SÉANCE

L'approbation du procès-verbal se fera à la prochaine séance..

22-02-065

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-38 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 95-38 visant à modifier l'article 3 de l'annexe « I » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et des activités de la Ville afin d'ajouter les tarifs pour les inscriptions tardives au club de natation, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

22-02-066

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire